



**Compte-Rendu
des délibérations de la commune du Grand-Lucé
séance du 21 Novembre 2014**

L' an deux mil quatorze et le vingt et un Novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie, sous la présidence de Pascal DUPUIS, Maire.

Présents : M. DUPUIS Pascal, Maire, Mmes : CHARTIER Sylvie, GALLOT Cécile, MERCIER Nadine, OSTER Béatrice, PAPILLON Madeleine, RACINE Nicole, ROLLAND Nelly, TRIBALLIER Marie-Thérèse, MM : BARRIER Alain, BREBION Patrice, DESOEUVRE Joël, GUET Patrick, LEONARD Jérôme, PLOUSEAU François, RATINEAU William, ROBIL Jarno

Excusé(s) ayant donné procuration : M. CROISEAU Gérard à Mme RACINE Nicole

Excusé(s) : Mme CULPIN Delphine

Mme MERCIER Nadine a été élu(e) secrétaire

Nombre de membres

- En exercice : 19
- Présents : 17

Date de la convocation : 17 Novembre 2014

Date d'affichage : 17 Novembre 2014

SOMMAIRE

- **INTERVENTION Mme GUILPAIN - SMIRGEOMES**
- **CONVENTIONS MISES A DISPOSITION LOCAUX AUX ASSOCIATIONS**
- **DECISIONS MODIFICATIVES N° 4**
- **MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS N° 28**
- **MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS N° 29**
- **AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME - COMMERCANTS**
- **DECISIONS DU MAIRE**
- **PROJET ACQUISITION BATIMENT 1 RUE DE L'HOTEL DE VILLE**
- **MODIFICATION STATUTS ET AJOUT DE COMPETENCE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LUCÉ**
- **CREANCES ADMISES EN NON VALEUR**

Réf : 2014-099 - Objet : INTERVENTION Mme GUILPAIN - SMIRGEOMES

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mme GUILPAIN, agent du SMIRGEOMES, a présenté un diaporama "Réduire les déchets dans les communes".

Elle propose d'effectuer un diagnostic déchets à l'échelle de la commune.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **ACCEPTÉ** qu'un diagnostic pour réduire les déchets dans la commune soit effectué.

XXXXXXXXXX

Réf : 2014-100 - Objet : CONVENTIONS MISES A DISPOSITION LOCAUX AUX ASSOCIATIONS

EXPOSÉ DES MOTIFS

Afin d'encadrer la mise à disposition de locaux communaux aux associations, la commission Sports a proposé des projets de conventions ainsi que des règlements intérieurs :

- Convention mise à disposition gymnase et règlement intérieur
- Convention mise à disposition stade des farineaux et règlement intérieur
- Convention mise à disposition l'espace des farineaux et règlement intérieur
- Convention mise à disposition local de stockage
- Convention de prêt de salles municipales pour réunions ou permanences.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des différents documents et délibéré :

- **AUTORISE** la commission sports à diffuser les différents documents auprès des associations concernées,

- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents afférents à ces mises à dispositions.

A la majorité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 1)

XXXXXXXXXX

Réf : 2014-101 - Objet : DECISIONS MODIFICATIVES N° 4

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **DECIDE** de procéder à la décision modificative budgétaire ci-jointe.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

XXXXXXXXXX

Réf : 2014-102 - Objet : MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS N° 28

EXPOSÉ DES MOTIFS

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre l'augmentation d'heures des agents, qui dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, sont affectés aux nouvelles activités périscolaires ainsi qu'à l'ouverture de l'école le mercredi matin.

Suite à l'avis du comité technique en date du 13 novembre 2014,

Le Maire propose à l'assemblée :

- la suppression des postes suivants :
 - * Atsem 1ère classe : 25h/semaine
 - * Adjoint technique 2ème classe : 30h/semaine
 - * Adjoint technique 2ème classe : 26h50mn/semaine

- la création des postes suivants :
 - * Atsem 2ème classe : 29h25mn/semaine
 - * Adjoint technique 2ème classe : 33h15mn/semaine
 - * Adjoint technique 2ème classe : 28h50mn/semaine

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

DECIDE d'adopter les suppressions et créations d'emplois ainsi proposées

Le tableau des emplois est modifié à compter du 1er janvier 2015 :

Filière : SOCIALE

Cadre d'emploi : ATSEM

Grade : Atsem 1ère classe

- ancien effectif : 1 - 25H/semaine

- nouveau effectif : 1 - 29h25mn/semaine

Filière : TECHNIQUE

Cadre d'emploi : Adjoint technique

Grade : Adjoint technique 2ème classe

- ancien effectif : 2 - 30h/semaine et 26h50mn/semaine

- nouvel effectif : 2 - 33h15mn/semaine et 28h50mn/semaine

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2014-103 - Objet : MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS N° 29

EXPOSÉ DES MOTIFS

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année.

Le Maire propose, après avis du Comité Technique Paritaire, à l'assemblée,

- la suppression et la création d'emplois :

Suppressions :

- 1 Adjoint technique 1ère classe

- 2 Adjoints techniques 2ème classe

- 1 Adjoint d'animation 2ème classe
(28h50m/semaine)

Créations :

1 Adjoint technique Principal 2ème classe

2 Adjoints techniques 1ère classe

1 Adjoint d'animation 1ère classe
(28h50m/semaine)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE : d'adopter les suppressions et créations d'emplois ainsi proposées.

Le tableau des emplois sera modifié à compter du 1er janvier 2015.

FILIERE TECHNIQUE

Cadre d'emploi : Adjoint technique

Grade : Adjoint technique Principal 2ème classe

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1

Grade ; Adjoint technique 1ère classe

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 2

FILIERE ANIMATION

Cadre d'emploi : Adjoint animation

Grade : Adjoint animation 1ère classe

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au Budget 2015 - Chapitre 012.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2014-104 - Objet : AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME - COMMERCANTS

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le 13 novembre 2014, la commission Accessibilité a organisé une réunion avec présentation d'un diaporama aux commerçants de la commune afin de leur rappeler leurs obligations en matière d'accessibilité.

Suite à cette réunion, les membres de la dite commission ont évoqué la possibilité de verser une subvention maximale de 500 € sous certaines conditions afin de venir en aide aux commerçants.

Il est également envisagé de les accompagner dans la rédaction d'un cahier des charges pour l'état des lieux et les préconisations.

Le maire propose que la commission Accessibilité et la commission Finances travaillent sur ce projet afin de faire des propositions au conseil municipal.

Le conseil municipal **ACCEPTE** la dite proposition.

Réf : 2014-105 - Objet : DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération n° 2014-028 du conseil municipal en date du 10 avril 2014,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le maire en

vertu de cette délégation,

Le conseil municipal PREND NOTE de la décision suivante :

Décision n° D2014-11-04 du 6 novembre 2014 : Signature du marché à procédure adapté avec DENYFONTAINE pour la fourniture et la pose de clefs et cylindres dans le cadre de la mise en place d'un organigramme des clefs pour les bâtiments de la commune. Montant HT : 17 022,82 €.

XXXXXXXXXX

Réf : 2014-106 - Objet : **PROJET ACQUISITION BATIMENT 1 RUE DE L'HOTEL DE VILLE**

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il pourrait être envisagé l'acquisition du bâtiment 1 rue de l'hôtel de ville afin d'aménager cet immeuble pour recevoir différents services (local exposition matériel de la pharmacie, cabinet dentaire, podologue, orthophoniste...).

Ce bâtiment a été estimé à 160 000 € par le service des domaines et à 170 000 € par le notaire.

Le coût d'achat et d'aménagement de ce bâtiment étant important, un premier contact a été pris avec la SECOS.

M. DESOEUVRE ajoute qu'il faudrait également prévoir des parkings.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **AUTORISE** le maire ou son représentant à approfondir ce dossier avec la SECOS.

XXXXXXXXXX

Réf : 2014-107 - Objet : **MODIFICATION STATUTS ET AJOUT DE COMPETENCE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LUCÉ**

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le 5 novembre 2014, la commune a été destinataire d'un courrier du Président de la Communauté de Communes l'informant des décisions prises par le conseil communautaire en date du 29 septembre 2014 visant à :

- ajouter la compétence concernant la Maison des Services
- modifier les compétences optionnelles : transfert du point "Actions dans le secteur Social" et modification de l'intitulé du bloc "Protection et mise en valeur de l'environnement".

Un second envoi par mail en date du 10 novembre 2014 est venu compléter le dossier de la

Maison des Services (plans du projet et plan de financement).

Le conseil municipal dispose d'un délai de trois mois à compter de la réception du courrier pour délibérer, soit avant le 5 février 2015.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des dossiers, et délibéré :

- **DEMANDE** qu'une réunion soit organisée, avant le 5 février 2015, avec l'ensemble des conseillers municipaux des communes membres de la communauté de communes de Lucé afin que soit expliqué par l'architecte et par le Président de la CCL, le projet ainsi que le plan de financement ;

- **DECIDE** de reporter sa décision quant à la modification des compétences optionnelles.

XXXXXXXXXX

Réf : 2014-108 - Objet : CREANCES ADMISES EN NON VALEUR

Annule la délibération n° 2014-083 du 26 septembre 2014

EXPOSÉ DES MOTIFS

Après étude d'un certain nombres d'impayés (notamment dettes de cantine et livres non rendus à la bibliothèque) pour la période 2009-2012 (liste ci-jointe), et dont les poursuites et injonctions de payer n'ont pas abouti, le maire propose de classer ces dettes en créances en non valeur.

Le montant cumulé est de 795,82 €.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la liste et des raisons qui rendent le paiement de ces dettes impossibles, après avoir délibéré :

- **DECIDE** d'admettre en créances en non-valeur les dettes figurant sur la liste jointe,

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6541 du budget de la commune.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

XXXXXXXXXX

QUESTIONS DIVERSES

A - COMMISSION BATIMENTS

J. LEONARD présente le fonctionnement du GTC de la piscine.

B - COURRIER M. GUEE Dominique

M. GUEE informe le maire qu'il cessera définitivement son activité le 20 décembre prochain et que la licence IV ainsi que le matériel du restaurant est à vendre.

C - COURRIER M. BOISSIERES concernant le projet d'acquisition du bâtiment 1 rue de l'hôtel de ville.

D - COURRIER DU CONSEIL GENERAL concernant l'installation de bornes électriques pour recharger les voitures électriques.

E - REMERCIEMENTS FAMILLES ENDEUILLEES : M. ROBIL Daniel

F - QUESTIONS DES CONSEILLERS

M. DESOEUVRE demande où en est l'affaire du chemin des vaumarquets.

M. le Maire doit rencontrer le Sous-Préfet.

G - INFORMATIONS

Les voeux du maire au personnel auront lieu le jeudi 18 décembre 2014 à 18 h 30 à la mairie.

La séance est levée à 23:45

72143 Code INSEE	LE GRAND LUCE 203 - Commune du Grand Lucé	DM n°4 2014
----------------------------	---	--------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM4

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-6413 : Personnel non titulaire	0,00 €	7 870,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	7 870,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7067 : Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 870,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 870,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	7 870,00 €	0,00 €	7 870,00 €
 INVESTISSEMENT				
D-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	233 098,36 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	233 098,36 €	0,00 €	0,00 €
R-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	233 098,36 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	233 098,36 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	233 098,36 €	0,00 €	233 098,36 €
Total Général		240 968,36 €		240 968,36 €

(1) y compris les restes à réaliser

072023 TRES. LE GRAND-LUCE-LA CHARTRE Exercice 2014
 20300 - COMMUNE DU GRAND LUCE - Présentation en non valeurs
 arrêtée à la date du 06/11/2014 Numéro de la liste 1360810531
 24 pièces présentes pour un total de 795,82
 2012 11 Pièces 346,50
 2011 11 Pièces 356,55
 2010 2 Pièces 92,77

Exercice	Référence de l'Nom du redevable	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation	Observations
2010	R-77-29	24,92	Poursuite sans effet	
	GODET BOURGOIN GUYLAI			
2010	R-77-29	67,85	Poursuite sans effet	
	GODET BOURGOIN GUYLAI			
2011	R-77-58	36,60	Poursuite sans effet	
	HERPIN ROMAIN .			
2011	R-77-64	45,75	Poursuite sans effet	
	KUZMA NATHALIE .			
2011	R-77-58	33,55	Poursuite sans effet	
	HERPIN ROMAIN .			
2011	R-77-64	30,50	Poursuite sans effet	
	KUZMA NATHALIE .			
2011	R-2-85	15,25	RAR inférieur seuil poursuite	
	NARBONNE CYRILLE .			
2011	R-77-58	45,75	Poursuite sans effet	
	HERPIN ROMAIN .			
2011	R-77-61	27,45	Poursuite sans effet	
	HERPIN ROMAIN .			
2011	T-326	38,50	Poursuite sans effet	
	DANIELO EVA .			
2011	T-327	43,20	Poursuite sans effet	
	BORIE SOPHIE Nc			
2011	T-329	29,20	Poursuite sans effet	
	LEGEAY CEDRIC .			
2011	T-334	10,80	RAR inférieur seuil poursuite	
	JACQUES ALLAN Nc			
2012	R-77-61	48,80	Poursuite sans effet	
	HERPIN ROMAIN .			
2012	R-77-67	42,70	Poursuite sans effet	
	KUZMA NATHALIE .			
2012	R-77-61	12,20	Poursuite sans effet	
	HERPIN ROMAIN .			
2012	R-77-61	48,80	Poursuite sans effet	
	HERPIN ROMAIN .			
2012	R-77-59	27,45	Poursuite sans effet	
	HERPIN ROMAIN .			
2012	R-77-65	27,45	Poursuite sans effet	
	KUZMA NATHALIE .			
2012	R-77-63	15,25	Poursuite sans effet	
	HERPIN ROMAIN .			
2012	R-77-69	33,55	Poursuite sans effet	
	KUZMA NATHALIE .			
2012	R-77-61	30,50	Poursuite sans effet	
	HERPIN ROMAIN .			
2012	R-77-68	48,80	Poursuite sans effet	
	KUZMA NATHALIE .			
2012	T-69	11,00	RAR inférieur seuil poursuite	
	BAILLY BASTIEN Nc			
TOTAL		795,82		